



Évaluation de l'EPS au diplôme national du brevet

Session 2027 — Académie de Clermont-Ferrand

Une évaluation au service des apprentissages, des parcours et de la réussite de tous les élèves.

1 Le cadre réglementaire

Session 2026

Le contrôle continu repose sur la moyenne des moyennes annuelles des enseignements obligatoires suivis en classe de troisième ; il compte pour 40 % du résultat final.

À compter de la session 2027

Les moyennes annuelles sont issues des moyennes trimestrielles ou semestrielles validées en conseil de classe.

Conseil de classe

Valide les moyennes périodiques, puis annuelle

LSU

Moyenne annuelle d'EPS renseignée au livret scolaire unique

Cyclades

Transmission et prise en compte au titre du contrôle continu

Cette évolution impose de formaliser et de partager les principes de construction de la moyenne, afin de garantir une évaluation équitable, lisible, cohérente et représentative des acquis de tous les élèves.

2 Les principes essentiels

Une évaluation intégrée au projet pédagogique EPS

Les modalités sont définies collectivement par l'équipe EPS et s'appliquent selon des principes communs à l'ensemble des classes de troisième.

Un protocole d'évaluation partagé

Il précise notamment :

- Les compétences évaluées dans les champs d'apprentissage et les APSA supports
- Les référentiels et les indicateurs de réalisation des 4 degrés de maîtrise
- Les modalités de recueil des acquis
- Les éventuelles pondérations
- La prise en compte des situations particulières
- Les périodes prévisionnelles d'évaluation
- L'information des élèves et des familles

Point de vigilance Le protocole, annexé au projet pédagogique EPS, ne saurait être un document administratif indépendant des pratiques d'enseignement : il traduit les choix pédagogiques de l'équipe et demeure cohérent avec la programmation des apprentissages.

3 Quelle place pour l'EPS dans le contrôle continu ?

Épreuves ponctuelles — 60 %

Épreuves finales terminales

Contrôle continu — 40 %

Moyenne annuelle (toutes disciplines, dont l'EPS)

En EPS, la donnée prise en compte est la moyenne annuelle d'EPS, issue des moyennes trimestrielles ou semestrielles. Le conseil de classe valide les moyennes périodiques puis annuelle ; le chef d'établissement garantit leur représentativité.

L'enjeu en EPS Mettre l'élève en projet par l'auto/co-évaluation et la validation par l'enseignant des éléments du référentiel. L'évaluation formative participe du processus d'apprentissage ; elle peut être formalisée par une note « coefficient 0 ».

4 Une attention particulière aux situations spécifiques

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Aménagements possibles selon les besoins et les ressources de l'élève, en lien avec l'équipe éducative.

Problèmes de santé ou inaptitude temporaire

Des modalités d'évaluation adaptées peuvent être mises en place.

Absences ponctuelles ou prolongées

Des solutions d'évaluation sont à rechercher pour garantir l'équité entre les élèves.

Sportifs de haut niveau ou dispositif spécifique

Prise en compte du parcours et de la charge d'entraînement dans le cadre du protocole.

Ces situations doivent être anticipées et précisées dans le protocole d'évaluation de l'établissement.

Une évaluation partagée, équitable et cohérente, pour valoriser tous les parcours.

L'EPS, une discipline au service de la réussite de chaque élève.